



**RECUEIL**

**DES ACTES**

**ADMINISTRATIFS**

N° 2009/54

---

**Document affiché en préfecture le 27 octobre 2009**

**SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
N° 2009/54**

Document affiché en préfecture le 27 octobre 2009

<b>DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES .....</b>	<b>3</b>
<b><u><a href="#">A R R E T E N° 09 – DRCTAJ/2 – 531 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MONSIEUR THIERRY MOUGIN, GÉRANT INTÉRIMAIRE DE LA TRÉSORERIE GÉNÉRALE DE LA VENDÉE.....</a></u></b>	<b><u><a href="#">3</a></u></b>
<b><u><a href="#">ARRETE N°09-DRCTAJ-1/588 PORTANT RENOUELEMENT DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES.....</a></u></b>	<b><u><a href="#">4</a></u></b>
<b><u><a href="#">ARRETE N° 09-DRCTAJ/3- 617 PORTANT NOMINATION D'UN RÉGISSEUR DE L'ETAT AUPRÈS DES SERVICES MUNICIPAUX DES SABLES-D'OLONNE.....</a></u></b>	<b><u><a href="#">8</a></u></b>
<b><u><a href="#">ARRETE N° 09 – DRCTAJ/1-622 DECLARANT D'UTILITE PUBLIQUE LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA DEVIATION DE LA GAUBRETIÈRE ET EMPORTANT LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE CETTE COMMUNE.....</a></u></b>	<b><u><a href="#">9</a></u></b>
<b>AGENCE REGIONALE DE L'HOSPITALISATION DES PAYS DE LA LOIRE.....</b>	<b>10</b>
<b><u><a href="#">ARRETE N° 536BIS/2009/44 PORTANT DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE.....</a></u></b>	<b><u><a href="#">10</a></u></b>
<b><u><a href="#">ARRETE N° 536TER/2009/44 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE.....</a></u></b>	<b><u><a href="#">10</a></u></b>
<b><u><a href="#">ARRETE N° 537BIS/2009/44 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE.....</a></u></b>	<b><u><a href="#">10</a></u></b>
<b><u><a href="#">ARRETE N° 539TER/2009/85 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE.....</a></u></b>	<b><u><a href="#">11</a></u></b>

**DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DES  
AFFAIRES JURIDIQUES**

**A R R E T E N° 09 – DRCTAJ/2 – 531 portant délégation de signature à Monsieur Thierry MOUGIN,  
Gérant intérimaire de la Trésorerie générale de la Vendée**

**LE PREFET DE LA VENDEE,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**A R R E T E :**

**Article 1er.**- Délégation de signature est donnée à **Monsieur Thierry MOUGIN, Directeur départemental**, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions, mémoires et d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières suivantes :

Numéro	Nature des attributions	Références
1	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'Etat des actes de gestion et de réalisation des biens domaniaux	Art. L. 69, R. 32, R. 76-1, R. 78, R. 129-2, R. 148, A. 102, A. 103, A. 115 et A. 116 du code du domaine de l'Etat. Art. L. 3212-2 du code général de la propriété des personnes publiques.
2	Stipulation au nom de l'Etat dans les actes d'acquisition et de prise en location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de l'Etat.	Art. R. 18 du code du domaine de l'Etat.
3	Autorisation d'incorporation au domaine public des biens du domaine privé de l'Etat.	Art. R. 1 du code du domaine de l'Etat.
4	Octroi des concessions de logements.	Art. R. 95 (2 <sup>ème</sup> alinéa) et A. 91 du code du domaine de l'Etat.
5	Instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux.	Art. R. 163 du code du domaine de l'Etat.
6	Communication, chaque année, aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du département, des différents états indiquant, entre autre, le montant prévisionnel des bases nettes imposables, les taux nets d'imposition adoptés l'année précédente et les autres informations nécessaires au vote du produit fiscal.	Art. D1612-1 à D1612-5 du code général des collectivités territoriales.

**Article 2 :** En outre, délégation est donnée à Monsieur Thierry MOUGIN afin de signer toutes copies pour les arrêtés ou documents administratifs dont la signature est réservée à Monsieur le Préfet et dont la certification est prévue par un texte.

**Article 3 :** Monsieur Thierry MOUGIN peut sous sa responsabilité subdéléguer sa signature à ses collaborateurs. Une copie de chacune de ses décisions en la matière sera systématiquement adressée au Préfet, aux fins d'insertion au recueil des actes administratifs.

**Article 4 :** La présente délégation donnée à Monsieur Thierry MOUGIN réserve à la signature de Monsieur le Préfet les correspondances adressées aux Parlementaires, au Président du Conseil Général ainsi que les circulaires générales aux Maires. Le Préfet conserve la possibilité d'évoquer toute affaire de sa compétence lorsqu'il l'estime opportun. Monsieur Thierry MOUGIN rendra compte périodiquement au Préfet des décisions intervenues au titre de la présente délégation.

**Article 5 :** L'arrêté préfectoral n° 08.DAI/1-114 du 17 juin 2008 portant délégation de signature à Monsieur Jacques-André LESNARD et l'arrêté modificatif n° 09.DAI/1-196 du 17 juillet 2009 sont abrogés.

**Article 6 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Gérant intérimaire de la Trésorerie Générale de la Vendée, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vendée.

**LA ROCHE SUR YON, le 26 octobre 2009**

**Le Préfet,  
Thierry LATASTE**

**ARRETE n°09-DRCTAJ-1/588 portant renouvellement de la composition de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites**

**Le Préfet de la Vendée,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**ARRETE :**

**ARTICLE 1** – Chaque formation spécialisée de la commission départementale de la nature des paysages et des sites est présidée par le Préfet ou son représentant.

**ARTICLE 2** – La formation spécialisée dite **de la nature** est composée de :

▷ **Collège des services de l'Etat**

M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, ou son représentant  
Monsieur le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture ou son représentant  
Monsieur le directeur adjoint de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture ou son représentant  
Monsieur le directeur de l'agence régionale de l'ONF ou son représentant  
Monsieur le délégué interrégional de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques ou son représentant

▷ **Collège des représentants élus des collectivités territoriales et d'établissement publics de coopération intercommunale**

Titulaires	Suppléants
- M. Pierre BERTHOMÉ, Conseiller Général de Talmont Saint Hilaire	- M. Gérard FAUGERON, Conseiller Général des Sables d'Olonne
- M. Henri TURBÉ, Conseiller Général de l'île d'Yeu	- Mme Marie-Josèphe CHATEVAIRE, Conseillère Générale de Fontenay Le Comte
- M. Michel DERIEZ, Maire de Bois-de-Cené	- M. Michel BOSSARD, Maire de Nieul sur l'Autize
- M. Gérard RIVOISY, Maire de Nesmy	- M. Jean-Paul RONGEARD, Maire de La Verrie,
- M. Joël SARLOT, président de la communauté de communes du pays de l'Hermenault	- M. Wilfrid MONTASSIER, président de la communauté de communes du canton de Saint-Fulgent,

▷ **Collège des personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles**

Titulaires	Suppléants
- Mme Marie-Annick RANNOU - Présidente de l'Association de Défense de l'Environnement en Vendée (ADEV)	- M. Bernard MAZAN Association de Défense de l'Environnement en Vendée (ADEV)
- M. Frédérique SIGNORET Ligue pour la Protection des Oiseaux de Vendée	- M. Gildas TOUBLANC Ligue pour la Protection des Oiseaux de Vendée
- Mme Michèle CHEVET Association Vivre l'île 12 sur 12	- Mme Marie-Thérèse BEAUCHENE – Présidente de l'Association Vivre l'île 12 sur 12
- M. Serge GELOT Chambre d'agriculture	A désigner
- M. Edouard de La BASSETIERE Centre Régional de la Propriété Forestière	- M. Renaud JAPY Centre Régional de la Propriété Forestière

**Collège des personnes compétentes dans le domaine d'intervention de la formation dite de la nature (personnes ayant compétence en matière de protection de la flore et de la faune sauvage ainsi que des milieux naturels)**

Titulaires	Suppléants
- M. Hugues des TOUCHES Conservateur de la Réserve naturelle nationale de Saint-Denis-du-Payré	- M. Jean-Pierre GUERET Chargé de mission Ligue pour la Protection des Oiseaux de Vendée
- M. Didier DESMOTS Conservateur de la Réserve naturelle nationale des Marais de Müllembourg	A désigner
- M. Emmanuel JOYEUX Conservateur de la Réserve naturelle nationale de l'Aiguillon	A désigner
- Mme Dominique ARIBERT	- M. Luc SIMON

Déléguée interrégionale de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage	Adjoint de la déléguée interrégionale de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage
- M. Patrick HUBERT – Secrétaire Général de la Fédération départementale des Chasseurs	- M. Gilles BIRAUD Fédération départementale des Chasseurs

Lorsque la formation spécialisée Nature se réunira en instance de concertation pour la gestion du réseau Natura 2000, des représentants d'organismes consulaires et des activités présentes sur le site Natura 2000, notamment agricoles, forestières, extractives, touristiques ou sportives seront invités à y participer, sans voix délibérative.

**ARTICLE 3** - La formation spécialisée dite des **sites et paysages** est composée de :

› **Collège des services de l'Etat**

- M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant,
- M. le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture ou son représentant,
- M. le directeur-adjoint de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture ou son représentant,
- Mme la directrice régionale des affaires culturelles ou son représentant,
- M. le chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine ou son représentant.

› **Collège des représentants élus des collectivités territoriales et d'établissement publics de coopération intercommunale**

Titulaires	Suppléants
- M. Pierre BERTHOMÉ, Conseiller Général de Talmont Saint Hilaire	- M. Gérard FAUGERON, Conseiller Général des Sables d'Olonne
- M. Henri TURBÉ, Conseiller Général de l'île d'Yeu	- Mme Marie-Josèphe CHATEVAIRE, Conseillère Générale de Fontenay Le Comte
- M. Michel DERIEZ, Maire de Bois-de-Cené	- M. Michel BOSSARD, Maire de Nieul sur l'Autize
- M. Gérard RIVOISY, Maire de Nesmy	- M. Jean-Paul RONGEARD, Maire de La Verrie,
- M. Joël SARLOT, président de la communauté de communes du pays de l'Herminault	- M. Wilfrid MONTASSIER, président de la communauté de communes du canton de Saint-Fulgent,

› **Collège des personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles**

Titulaires	Suppléants
- M. Daniel RABILLER Association de Défense de l'Environnement en Vendée (ADEV)	- M. Antoine PRIOUZEAU Association de Défense de l'Environnement en Vendée (ADEV)
- M. Hervé de La LAURENCIE Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie	- M. Henri MALINGE Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie
- M. Benoît GRAUX – Président Comité pour la Protection de la Nature et des Sites	- Mme Anne-Marie GRIMAUD Comité pour la Protection de la Nature et des Sites
- M. Serge GELOT Chambre d'Agriculture	A désigner
- M. Edouard de La BASSETIERE Centre Régional de la Propriété Forestière	- M. Renaud JAPY Centre Régional de la Propriété Forestière

› **Collège des personnes compétentes dans le domaine d'intervention de la formation dite des sites et paysages (personnes ayant compétence en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement)**

Titulaires	Suppléants
- M. Hugues des TOUCHES - Conservateur de la Réserve naturelle nationale de Saint-Denis-du Payré	- M. Jean-Pierre GUERET Chargé de mission Ligue pour la Protection des Oiseaux de Vendée
- M. Thierry ENFRIN Enseignant en aménagement	- M. Théophile YOU - Directeur Ligue pour la Protection des Oiseaux de Vendée
- M. Guy DURAND Architecte	- Mme Patricia JAUNET Architecte
- M. Jean-Claude PONDEVIE Architecte	- Mme Florence LIMOUZIN Architecte
- M. Marc COUTEREEL Directeur du CAUE de Vendée	- M. Benoît MARIE Architecte paysagiste au CAUE de Vendée

**ARTICLE 4** - La formation spécialisée dite **de la faune sauvage captive** est composée de :

➤ **Collège des services de l'Etat**

- M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant,
- M. le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture ou son représentant,
- M. le directeur-adjoint de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture ou son représentant,
- M. le directeur départemental des services vétérinaires ou son représentant,
- M. le directeur de l'agence régionale de l'ONF ou son représentant

➤ **Collège des représentants élus des collectivités territoriales et d'établissement publics de coopération intercommunale**

Titulaires	Suppléants
- M. Pierre BERTHOMÉ, Conseiller Général de Talmont Saint Hilaire	- M. Gérard FAUGERON, Conseiller Général des Sables d'Olonne
- M. Henri TURBÉ, Conseiller Général de l'île d'Yeu	- Mme Marie-Josèphe CHATEVAIRE, Conseillère Générale de Fontenay Le Comte
- M. Michel DERIEZ, Maire de Bois-de-Cené	- M. Michel BOSSARD, Maire de Nieul sur l'Autize
- M. Gérard RIVOISY, Maire de Nesmy	- M. Jean-Paul RONGEARD, Maire de La Verrie,
- M. Joël SARLOT, président de la communauté de communes du pays de l'Hermenault	- M. Wilfrid MONTASSIER, président de la communauté de communes du canton de Saint-Fulgent,

➤ **Collège des personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles**

Titulaires	Suppléants
- M. Bernard MAZAN Association de Défense de l'Environnement en Vendée (ADEV)	- M. Joseph BREMOND Association de Défense de l'Environnement en Vendée (ADEV)
- M. Lucien GRILLET Ligue pour la Protection des Oiseaux	- M. Jean-Paul EMERIAU Ligue pour la Protection des Oiseaux de Vendée
- M. Jean VIMPERE Conservateur de la collection ornithologique Charles Payraudeau	- M. Jean-Luc VADAKARN Enseignant en Maison Familiale Rurale
- M. Michel BEUCHEY Cercle Aquariophile et terraiophile yonnais	A désigner
M. Tanguy PLOMION Chef de Brigade à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	M. Thierry DODIN Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

➤ **Collège des personnes compétentes dans le domaine d'intervention de la formation dite de la faune sauvage captive (responsables d'établissements pratiquant l'élevage, la location, la vente ou la présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques)**

Titulaires	Suppléants
- M. Jean-Louis LIEGEOIS Responsable de la fauconnerie du Puy du Fou	- Mme Bénédicte MERLET Fauconnier du Puy du Fou
- M. Olivier BAUCHET, Eleveur de psittacidé, production et commerce de matériels ornithologiques	A désigner
- Mme Sandrine SILHOL, Responsable du parc zoologique des Sables d'Olonne	A désigner
- M. Daniel REMIGNON, Responsable de l'animalerie de la jardinerie de la Vallée d'Olonne-sur-Mer	- M. Christophe NOBIRON Responsable de l'animalerie de la jardinerie JARDILAND de La Roche-sur-Yon
- M. Christian BODIN Responsable de l'aquarium Sealand à Noirmoutier-en-l'île	A désigner

**ARTICLE 5** - La formation spécialisée dite **de la publicité** est composée de :

➤ **Collège des services de l'Etat**

- M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant,
- M. le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture ou son représentant,
- M. le directeur-adjoint de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture ou son représentant,

- Mme la directrice régionale des affaires culturelles ou son représentant,
- M. le chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine ou son représentant.

› **Collège des représentants élus des collectivités territoriales et d'établissement publics de coopération intercommunale**

Titulaires	Suppléants
- M. Pierre BERTHOMÉ, Conseiller Général de Talmont Saint Hilaire	- M. Gérard FAUGERON, Conseiller Général des Sables d'Olonne
- M. Henri TURBÉ, Conseiller Général de l'île d'Yeu	- Mme Marie-Josèphe CHATEVAIRE, Conseillère Générale de Fontenay Le Comte
- M. Michel DERIEZ, Maire de Bois-de-Cené	- M. Michel BOSSARD, Maire de Nieul sur l'Autize
- M. Gérard RIVOISY, Maire de Nesmy	- M. Jean-Paul RONGEARD, Maire de La Verrie,
- M. Joël SARLOT, président de la communauté de communes du pays de l'Hermenault	- M. Wilfrid MONTASSIER, président de la communauté de communes du canton de Saint-Fulgent,

› **Collège des personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles**

Titulaires	Suppléants
- M. Julien CARRETERO Association de Défense de l'Environnement en Vendée (ADEV)	- M. Jérôme NEGRIOLLI Association de Défense de l'Environnement en Vendée (ADEV)
- Mme Suzel MICHAUD Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie	- M. Hervé de La LAURENCIE Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie
- M. Benoît GRAUX – Président Comité pour la Protection de la Nature et des Sites	- M. Cyriaque FEUILLET – Vice-Président Comité pour la Protection de la Nature et des Sites
- M. Serge GELOT Chambre d'Agriculture	A désigner
- M. Edouard de La Bassetière Centre Régional de la Propriété Forestière	- M. Renaud JAPY Centre Régional de la Propriété Forestière

› **Collège des personnes compétentes dans le domaine d'intervention de la formation dite de la publicité (professionnels représentant les entreprises de publicité et les fabricants d'enseignes)**

Titulaires	Suppléants
- M. Michel CHUPIN SEV Enseignes (SYNAFEL)	- M. Hubert MURIER Atelier Chauvin (SYNAFEL)
- M. Eric BYROTEAU Ouest Enseignes (SYNAFEL)	- Mme Florence RENAUD Ateliers Chenu (SYNAFEL)
- M. Philippe FRADELIZI Société CBS Outdoor (UPE)	- M. Christophe HARMEY Société CBS Outdoor (UPE)
- M. Dominique RICHARD Société Clear Channel France (UPE)	- Mme Marie Christine GROZDOFF Société Clear Channel France (UPE)
- M. Jean ROCHER Société Avenir (UPE)	- M. Hervé GUENNEC Société Avenir (UPE)

Le Maire de la commune intéressée par le projet ou le président du groupe de travail intercommunal prévu au II de l'article L 581-14 du code de l'environnement est invité à siéger à la séance au cours de laquelle le projet est examiné et a, sur celui-ci, voix délibérative.

**ARTICLE 6** - La formation spécialisée dite des carrières est composée de :

› **Collège des services de l'Etat**

- M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant
- M. le directeur-adjoint de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant,
- M. le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture ou son représentant,

› **Collège des représentants élus des collectivités territoriales**

Titulaires	Suppléants
- M. le Président du Conseil Général	- M. Henri TURBE Conseiller Général de l'île d'Yeu
- M. Jean-Pierre LEMAIRE Conseiller Général de Pouzauges	- M. Michel DUPONT Conseiller Général de Beauvoir sur Mer

- M. Jacques PEROYS Maire des Clouzeaux	- M. Didier CHATAIGNIER Maire de La Meilleraie Tillay
--	--

► **Collège des personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles**

Titulaires	Suppléants
- M. Joseph BREMOND Association de défense de l'environnement en Vendée (ADEV)	- Mme Géraldine BERAIL Association de défense de l'environnement en Vendée (ADEV)
- M. Jacques de MORANT Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie	- M. Pierre FAIVRE Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie
- M. Pierre BOIVINEAU Chambre d'Agriculture	A désigner

► **Collège des personnes compétentes dans le domaine d'intervention de la formation dite des carrières (représentants des exploitants de carrières et des utilisateurs de matériaux de carrières)**

Titulaires	Suppléants
- M. Olivier MIGNE Carrières Indépendantes du Grand Ouest (CIGO)	- M. Jacques PALVADEAU Carrières Indépendantes du Grand Ouest (CIGO)
- M. Jean-Pierre GRANET Directeur de la Société Kleber Moreau Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM)	- M. Bertrand DUVAL - Carrières Bonin Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM)
- M. Serge VALOT Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de Vendée	A désigner

Le maire de la commune concernée est invité à siéger à la séance au cours de laquelle la demande d'autorisation de l'exploitation est examinée et a, sur celle-ci, voix délibérative.

**ARTICLE 7** – Le mandat des membres de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites est de trois ans renouvelable.

**ARTICLE 8** - Cet arrêté ne peut être déféré qu'au tribunal administratif de Nantes. Le délai de recours est de deux mois, à partir du jour où le présent arrêté a été publié.

**ARTICLE 9** – Le Secrétaire Général de la préfecture de la Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et diffusé à chacun des membres de la commission.

**La Roche-sur-Yon, le 12 octobre 2009**

**Le Préfet,**

**Pour le Préfet,**

**Le Secrétaire Général de la Préfecture**

**David PHILOT**

**ARRETE N° 09-DRCTAJ/3- 617 portant nomination d'un régisseur de l'Etat auprès des services municipaux des SABLES-D'OLONNE**

**LE PREFET DE LA VENDEE,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,  
- A R R E T E -**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : M. Jean-Dominique MURZEAU, responsable de la garde urbaine de la commune des SABLES-D'OLONNE, est nommé régisseur titulaire pour percevoir le produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation, en application de l'article L. 2212-5 du code général des collectivités territoriales, et le produit des consignations prévues par l'article L.121-4 du code de la route.

**ARTICLE 2** : Mme Laurence AVIDE, agent administratif, garde sa fonction de régisseur suppléant et Mme Isabelle LETOT, agent administratif, garde sa fonction de sous-régisseur.

**ARTICLE 3** : Les autres agents de la commune des SABLES-D'OLONNE, policiers municipaux, gardes champêtres ou agents de surveillance de la voie publique, autorisés à utiliser les carnets de verbalisation et d'encaissement immédiat, sont désignés mandataires.

**ARTICLE 4** : Le montant moyen des recettes encaissées mensuellement par la régie de recettes de l'Etat instituée auprès des services municipaux des SABLES-D'OLONNE étant de 2.942,50, € pour l'année 2008, M. Jean-Dominique MURZEAU est tenu de constituer un cautionnement de 300,00 € auprès de l'association française de cautionnement mutuel et percevra une indemnité de responsabilité annuelle de 110,00 €.

**ARTICLE 5** : L'arrêté préfectoral N° 05-DRCLE/2-532 du 10 Octobre 2005 est abrogé.

**ARTICLE 6** : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée, le Sous-Préfet des SABLES-D'OLONNE et le Trésorier-Payeur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vendée.

**LA ROCHE-SUR-YON, le 26 Octobre 2009**

**P/ LE PREFET,**

**Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée**

**David PHILOT**

**ARRETE N° 09 – DRCTAJ/1-622 DECLARANT D'UTILITE PUBLIQUE LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA DEVIATION DE LA GAUBRETIÈRE ET EMPORTANT LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE CETTE COMMUNE**

**Le Préfet de la Vendée,**

**Chevalier de La Légion d'Honneur,**

**Officier de l'Ordre National du Mérite,**

**A R R E T E :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont déclarés d'utilité publique les travaux d'aménagement de la déviation entre la RD 9 et la RD 27 sur la commune de La Gaubretière.

**Article 2** : **Le Conseil Général de la Vendée est autorisé à acquérir, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, l'immeuble figurant sur le plan ci-annexé et nécessaire à la réalisation de l'opération.**

**Article 3** : L'expropriation devra être accomplie dans le délai de cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

**Article 4** : **Le présent arrêté emporte la mise en compatibilité du document d'urbanisme de la commune de LA GAUBRETIÈRE, en tant qu'il est incompatible avec l'opération déclarée d'utilité publique à l'article 1 ci-dessus. Le dossier PLU de cette commune fera l'objet d'une simple édition.**

**Article 5** : Le Secrétaire Général de la préfecture de la Vendée, le Président du Conseil Général de la Vendée et le Maire de La Gaubretière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée et dont mention sera faite au recueil des actes administratifs.

**La Roche-sur-Yon, le 26 octobre 2009**

**Pour lePréfet,**

**Le Secrétaire Général de**

**la Préfecture de la Vendée**

**David PHILOT**

Le plan général des travaux et le document de motivation annexés au présent arrêté sont consultables à la préfecture de la Vendée (Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales, des Affaires Juridiques, bureau du tourisme et des procédures environnementales et foncières), ainsi que dans la commune de LA GAUBRETIERE.

## **AGENCE REGIONALE DE L'HOSPITALISATION DES PAYS DE LA LOIRE**

### **ARRETE N° 536bis/2009/44 portant délégations de signature**

**Le Directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation des Pays de la Loire**

#### **ARRETE :**

**Article 1er** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Hélène NEYROLLES, directrice suppléante de l'agence régionale de l'hospitalisation des Pays de la Loire, délégation de signature est donnée à compter du 2 octobre 2009, à l'effet de signer :

les actes relevant de la gestion interne de l'ARH, et notamment les actes relatifs à l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses, ainsi que ceux relatifs à l'émission des titres de recettes dans la limite des crédits autorisés, ordres de mission, autorisation de congés ;

décisions et correspondances relatives aux compétences mentionnées ci-après :

procédure d'approbation des EPRD des établissements publics et PSPH de santé ;

allocation de ressources aux établissements de santé (dont arrêtés fixant le montant des ressources d'Assurance-Maladie, arrêtés fixant les tarifs de prestation, arrêtés mensuels de notification des ressources T2A et co-signature des décisions de financement des réseaux) ;

mise en œuvre des procédures d'inspection et contrôle ;

désignation de directeurs par intérim d'établissements publics de santé ;

ouverture et publication des périodes de dépôt des dossiers de demande d'autorisation, établissement et publication du bilan quantifié de l'offre de soins ;

renouvellement des chefferies de service (article L 6146.3 du code de la santé publique) ;

à :

1° - Monsieur Patrick POURIAS, chargé de mission à l'agence régionale de l'hospitalisation des Pays de la Loire ;

2° - en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick POURIAS, cette délégation est exercée par Madame Marie-Isabelle BLANZACO, chargée de mission à l'agence régionale de l'hospitalisation des Pays de la Loire ;

3° - en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Isabelle BLANZACO, cette délégation est exercée par Monsieur Robert CHAPEL, chargé de mission à l'agence régionale de l'hospitalisation des Pays de la Loire.

**Article 2** : Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 213/2005/44 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2005 et toute disposition contraire.

**Article 3** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région des Pays de la Loire et de chacun des départements de cette même région.

**Nantes, le 2 octobre 2009**

**La Directrice suppléante**

**Marie-Hélène NEYROLLES**

### **ARRETE N° 536ter/2009/44 portant délégation de signature**

**Le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation des Pays de la Loire**

#### **ARRETE**

**Article 1er** : Délégation de signature est donnée à Mademoiselle Nicole THIBAUT, secrétaire de direction, à l'effet de signer les ampliations et copies conformes des délibérations de la Commission Exécutive de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation des Pays de la Loire et des décisions et arrêtés relevant de la compétence du directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation.

**Article 2** : Le présent arrêté abroge l'arrêté N° 10/2004/44 en date du 12 février 2004 et toute disposition contraire.

**Article 3** : Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire et de chacun des départements de cette même région.

**Nantes, le 2 octobre 2009**

**La Directrice suppléante**

**Marie-Hélène NEYROLLES**

### **ARRETE N° 537bis/2009/44 portant délégation de signature**

**Le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation des Pays de la Loire**

#### **ARRETE**

**Article 1** : Délégation est donnée à Monsieur Jean-Pierre PARRA, directeur régional des affaires sanitaires et sociales des Pays de la Loire, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions dévolues à son service par le présent arrêté :

A - Tous actes de gestion courante et toutes correspondances administratives courantes, à l'exception

\* de celles destinées :

- aux parlementaires,

- au président du Conseil Régional et aux conseillers régionaux,

- aux présidents des Conseils Généraux et aux conseillers généraux,
- aux maires,
- \* de lettres-circulaires destinées aux élus.

B - Toutes décisions ou actes dans les matières suivantes :

- |  |                             |
|--|-----------------------------|
| 1 - Convocation des membres du Comité Régional de l'Organisation Sanitaire (CROS).   | Art. R 6122-16<br>du C.S.P. |
| 2 - Fixation de l'ordre du jour des séances du CROS.   | Art. R 6122-17<br>du C.S.P. |
| 3 - Désignation des rapporteurs devant le CROS.  | Art. R 6122-19<br>du C.S.P. |
| 4 - Accusé réception des demandes soumises à autorisation de l'ARH :<br>- les projets relatifs à la création de tout établissement de santé,<br>- la création, la conversion et le regroupement des activités de soins,<br>- l'installation d'équipement matériel lourd. | Art. R 6122-28<br>du C.S.P. |
| 5 - Demandes de compléments aux dossiers justificatifs déposés à l'appui des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation et déclaration du caractère complet du dossier.   | Art. R 6122-32<br>du C.S.P. |
| 6 - Publication des décisions expresses d'autorisation ou de rejet.  | Art. R 6122-41<br>du C.S.P. |

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre PARRA, la délégation de signature qui lui est accordée par le présent arrêté sera exercée par :

- 1 - Madame le Docteur Brigitte SIMON, médecin inspecteur régional de santé publique,
- 2 - Madame Elisabeth HERVE-CORBINEAU, inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale, pour l'application du point B de l'article 1er, à l'exception du paragraphe 3,
- 3 - Madame Dominique CLESIO, inspecteur de l'action sanitaire et sociale, pour l'application du point B de l'article 1er, à l'exception du paragraphe 3.

**Article 3** : Le présent arrêté abroge l'arrêté n°769/2008/44 en date du 23 octobre 2008 et toute disposition contraire.

**Article 4** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région des Pays de la Loire et de la préfecture de chacun des départements de la région.

**Nantes, le 2 octobre 2009**  
**La Directrice suppléante**  
**Marie-Hélène NEYROLLES**

**ARRETE N° 539ter/2009/85 portant délégation de signature**  
**Le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation des Pays de la Loire,**  
**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation est donnée à Madame Françoise COATMELLEC, en qualité de directrice départementale des affaires sanitaires et sociales de la Vendée, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions dévolues à son service par le présent arrêté :

A - Toutes correspondances de caractère strictement technique ou de gestion courante :

\* de celles destinées :

- aux parlementaires,
- au Président du Conseil Général et aux Conseillers Généraux,
- aux Maires,

\* de lettres-circulaires destinées aux élus.

B - Toutes décisions ou actes dans les matières suivantes :

- |   |                            |
|---|----------------------------|
| 1 - Réception et contrôle de légalité des délibérations des conseils d'administration des établissements publics de santé (EPS) et participants au service public hospitalier (PSPH) à l'exception de celles portant sur les matières énumérées aux 1° 3° 4° 7° et 11° de l'art. L 6143-1 du code de la santé publique. Demeure réservée à la signature du directeur de l'ARH la décision de déférer la délibération au Tribunal Administratif (1° de l'article L.6143-4 du CSP). | Art. L 6143-4<br>du C.S.P. |
| 2 - Substitution à l'ordonnateur défaillant d'un établissement public de santé, pour le   | Art. L 6145-3              |

- mandatement d'une dépense ou le recouvrement d'une recette régulièrement inscrite dans les comptes de l'établissement. du C.S.P.
- 3** - Mise en œuvre de la procédure d'inscription et de mandatement d'office d'intérêts moratoires régulièrement dus par un établissement public de santé, y compris la modification de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses. Art. L 6145-5 du C.S.P.
- 4** - Tout arrêté portant modification de la composition nominative des conseils d'administration des établissements publics de santé, dès lors que ces modifications sont substitutives et/ou de droit. Art. R 6143-14 du C.S.P.
- 5** - Décision conférant l'honorariat aux membres des conseils d'administrations des établissements publics de santé, à l'exception des décisions de refus. Art. R 6141-20 du C.S.P.
- 6** – Publication des décisions et délibérations réglementaires de la Commission Exécutive et du Directeur de l'A.R.H. au bulletin des actes administratifs de la Préfecture du département et de la région à l'exception de celles relevant de l'application de l'art. L 6122-10 du Code de la Santé Publique. Art. R 6115-7 du C.S.P.
- 7** - Tous actes de réception, instruction, des demandes de conclusion de contrats de concession du service public hospitalier à l'exclusion de :  
l'approbation expresse du contrat de concession (Art. R 6161-24)  
des décisions de renouvellement ou de prorogation exceptionnelle des concessions en vigueur (Art. R 6161-26 et R 6161-27). Art. L.6161-14 du C.S.P.
- 8** – Organisation des visites de conformité (mentionnées au 2° alinéa de l'art L 6122-4) et notification de leurs résultats ;  
Demeurent toutefois réservées à la signature du Directeur de l'ARH les notifications des résultats négatifs de ces visites de conformités. Art. L.6122-4 du C.S.P.
- Article 2** : Le directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation conserve la possibilité d'évoquer toute affaire de sa compétence lorsqu'il l'estime opportun. Le directeur départemental rend compte périodiquement des décisions intervenues dans les domaines où il a délégué.
- Article 3**: En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise COATMELLEC, en qualité de directrice départementale des affaires sanitaires et sociales de la Vendée, la délégation de signature qui lui est accordée par le présent arrêté sera exercée par :
- Monsieur Didier DUPORT, directeur adjoint de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales,
  - Madame Stéphanie CLARACQ, inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale, responsable du pôle santé,
  - Monsieur Loïc ADAM, inspecteur de l'action sanitaire et sociale,
  - Madame le Dr Sylvie CAULIER, médecin inspecteur de santé publique.
- Article 4** : Le présent arrêté abroge l'arrêté N° 774/2008/85 en date du 29 octobre 2008 et toute disposition contraire
- Article 5**: Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire et de la préfecture du département de la Vendée.

**Nantes, le 2 octobre 2009**  
**La Directrice suppléante**  
**Marie-Hélène NEYROLLES**